



Département de la Gironde
Canton de Créon

REPubLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE POMPIGNAC

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 033-213303308-20231221-14_21_12_2023-DE



Conseil Municipal
Séance du 21 Décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 15 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE : 15 décembre 2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt et un du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POMPIGNAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du conseil municipal, sous la Présidence de Madame le Maire, Céline DELIGNY-ESTOVERT.

PRÉSENTS :17

Mme DELIGNY ESTOVERT Céline - M. COUP Francis - M. SEBIE Gérard - Mme LE ROUX Hélène - M. DARRACQ Lionel- Mme JUGE Françoise - M. DESTRUEL Philippe- M. DARTENSET David - Mme MAIROT Isabelle- M. ROINE David - M. ROBAIN Jérôme- M. CHERON Christophe- - M. KANCEL Gilles – Mme BONJOUR Fabienne- - M LATASTE Jean louis - M. GUILLAUME Alain- Mme BARTOLI Sandrine

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 4

Mme GALLIAT Martine ayant donné pouvoir à Mme JUGE Françoise

Mme BRELEUR Tracy ayant donné pouvoir à M. DARTENSET David

M. AKONO Félix ayant donné pouvoir à Mme BARTOLI Sandrine

M. JOUANNAUD Raphael ayant donné pouvoir à M. GUILLAUME Alain

ABSENTS EXCUSES :2

M. VIDAL Loïc

Mme BARBERY Valérie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LE ROUX Hélène

OBJET DE LA DELIBERATION

AFFAIRES JURIDIQUES

Remboursement sinistre Madame POZO Céline

(14/21-12-2023)

Le 21 septembre 2023, Madame POZO Céline circulait sur l’avenue de l’entre deux mers, voirie communale, en provenance de Tresses.

A hauteur des ateliers municipaux, son véhicule a été percuté par un véhicule du service technique.

Il revient donc aujourd’hui au conseil municipal, de statuer sur cette demande de remboursement et sur le montant de ce dernier à l’aune des pièces produites et jointes en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur SEBIE, rapporteur, et en avoir délibéré, à l’unanimité des présents et représentés :

Publiée/affichée le :

-AUTORISE le remboursement de 1 050.98 € € TTC (*Mille cinquante euros et 98 cts*) au Garage LATRESNE AUTOS MECA correspondant au montant des dommages occasionnés

-AUTORISE Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier.

-DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget 2023 prévu à cet effet

VOTE :

Pour : 21

Contre : -

Abstentions : -

Adopté à l'unanimité



Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Le Maire

Céline DELIGNY ESTOVERT

Est certifié le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Publiée/affichée le :